

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07383

Numéro SIREN : 750 070 005

Nom ou dénomination : A.E.P.

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 31992

Désignation de l'entreprise AEP		GREFFE TRIBUNAL DE NANTERRE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 67 AVENUE DE BUZENVAL 92500 RUEIL MALMAISON		COMMERCE DE NANTERRE			
SIREN 7 5 0 0 7 0 0 0 5		23 JUIN 2021			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		DEPOT N° 31992	
				Exercice N clos le 31 12 2021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	2 700	016	1 540
	Immobilités corporelles *	028	23 075	030	16 364
	Immobilités financières * (1)	040	328	042	328
Total I (5)		044	26 103	048	17 904
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 389	052	1 900
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	11 290	070	11 290
	Autres* (3)	072	525	074	525
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	38 733	086	38 733	
Charges constatées d'avance*	092	9	094	9	
Total II		096	57 945	098	1 900
Total général (I + II)		110	84 048	112	19 804
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134	16 697		
	Résultat de l'exercice	136	8 005		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	30 201		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 426		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	6 906		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	9 860		
Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	34 043		
Total général (I + II + III)		180	64 244		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AEP		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	106 172
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	1 500	
	Autres produits			230	5	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	107 678	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	32 829	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	715	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	16 293	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 068	
	Rémunérations du personnel*			250	28 099	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	12 589	
	Dotations aux amortissements*			254	5 039	
	Dotations aux provisions			256	1 900	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	4
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	99 250		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 428	
Produits financiers (III)		280		294	122	
Produits exceptionnels (IV)				290	540	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés I)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	842	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	8 005	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	8 005	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	842	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col.1 Déficit col.2	352
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits antérieurs reportables : * 1 736 dont imputés sur le résultat :			360	1 736		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	5 611	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	2 700	412		414		416	2 700			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450	6 950	452		454		456	6 950			
	Matériel de transport	460	12 235	462		464		466	12 235			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 890	472		474		476	3 890			
Immobilisations financières		480	328	482		484		486	328			
TOTAL		490	26 103	492		494		496	26 103			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	640	502	900	504		506	1 540	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 467	542	993	544		546	6 460	
	Matériel de transport	550	4 065	552	2 447	554		556	6 512	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 694	562	699	564		566	3 393	
TOTAL		570	12 866	572	5 039	574		576	17 904	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AEP										Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours		640		642	1 900	644		646	1 900			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666				
TOTAL			680		682	1 900	684		686	1 900			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL	770		775										
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
2													
3													
4													
5													
6													
7													
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	1 736		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI				982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés						983	1 736		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996
Déficits reportables						984							
Déficits de l'exercice						860							
Total des déficits restant à reporter						870							
IV DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326			
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										374	12 263		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	8 635		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2020 qui est de + 8 005 € :

Bénéfice.....	+ 8 005 €
+ report à nouveau	+ 16 697 €

Soit un résultat de	+24 702 €

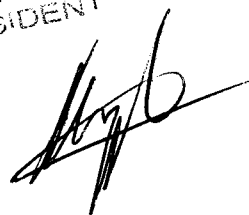
Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 24 702 €
. Distribution de dividendes.....	

(Extrait du rapport de gestion)

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2020 qui est de + 8 005 € :

Bénéfice.....	+ 8 005 €
+ report à nouveau	+ 16 697 €

Soit un résultat de + 24 702 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 24 702 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2017	NEANT	NEANT
2018	NEANT	NEANT
2019	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AEP SASU

L'exercice clôturé au 31/12/2020 présente un montant total du bilan de 64 244 € et dégage un résultat de + 8 005 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

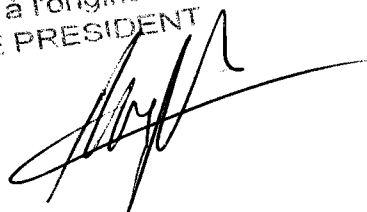
Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

L'impact du COVID n'est pas significatif.

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier
4 rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Rueil Malmaison,
Le 10/06/21

Monsieur le Greffier,

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre société ayant approuvé les comptes de notre exercice clos le 31.12.2020, nous vous remettons sous ce pli, les documents suivants :

- la proposition d'affectation du résultat soumis à l'Assemblée,
- la résolution d'affectation votée,
- les règles et méthodes comptables,
- nos comptes annuels (bilan, compte de résultat).

Vous trouverez également ci-joint un chèque à votre ordre de 45.20 €.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Le Président

